

# ATTERT

JUILLET 2013

Bulletin d'information

N°02



[www.attert.be](http://www.attert.be)



EDITORIAL	03
ORDRES DU JOUR DES POINTS DISCUTÉS EN SÉANCE PUBLIQUE	04
NOS NOMS DE RUES	05
CITOYENNETÉ	06
CODE FORESTIER	07
BPOST	07
MAISON CROIS-ROUGE	08
CITOYONNETÉ - SÉNIOR	09
CPAS - ADOS WELCOME 2013	10
JE COURS POUR MA FORME	10
PLAN MAYA	11
TRAVAUX	12
VALLÉE DE L'ATTERT	14
MACHIAVEL EN CONCERT	16
IDELUX	16
SPORTS - FOOTBALL - TENNIS DE TABLE	17
GROUPE ANIMATION LOTTERT ASBL	18
CHORALE A TRAVERS CHANTS	19
LE FRCE	20
MAISON DU DIABÈTE	21
AGENDA - ASBL BÉNOO - SYNDICAT D'INITIATIVE	22
ÉCOLE D'HEINSTERT	23

---

... la création  
l'année prochaine  
d'un Conseil  
Communal des  
Enfants.

---

## Le mot du Bourgmestre, Josy ARENS



Le 30 mai dernier, l'ensemble des élèves de 6ème primaire des écoles d'Attert s'est rendu en excursion à Bruxelles. A cette occasion, ils ont pu découvrir entre autres le Parlement fédéral. Au programme de cette activité, tout d'abord, une visite guidée du Parlement ainsi que le visionnage d'un petit film explicatif. Ensuite, dans une salle habituellement réservée aux commissions, les jeunes élèves ont pris place pour avoir des explications sur le rôle de l'institution, la fonction de député, etc. En tant que membre de l'assemblée, j'ai pu leur faire part de mon expérience et, tous ensemble, nous nous sommes prêtés au jeu d'un débat en commission.

Cette activité citoyenne a été couronnée de succès et je suis fier d'avoir vu de jeunes concitoyens défendre un projet. Je tiens d'ailleurs à annoncer la création l'année prochaine d'un Conseil Communal des Enfants. Nous percevons ce conseil comme l'occasion de participer concrètement à une expérience de citoyenneté.

Les objectifs sont évidemment multiples, certains semblent évidents, d'autres peuvent paraître insignifiants mais cette dynamique participative permet à l'enfant « citoyen adulte de demain » d'être entendu par l'autorité communale et le monde des adultes. Grâce à ce lieu d'expression, les jeunes peuvent en effet parler de leur place dans la commune, exprimer leurs sentiments, leurs difficultés et leurs satisfactions... Ils peuvent également formuler des propositions et rechercher des solutions mais aussi participer à la vie sociale en réfléchissant avec les élèves de leur classe, de l'école ou du village. En vivant cette éducation civique, ils apprennent à être des jeunes responsables vis à vis d'eux-mêmes et pour la collectivité.

Nous vous tiendrons informés de l'appel à candidatures lors d'un prochain bulletin.

Après cette excursion à Bruxelles, les élèves de 6ème se sont vite remis au travail afin de préparer les épreuves leur permettant d'obtenir le CEB (Certificat d'Etudes de Base). Et nous voici déjà à la fin d'une année scolaire... Le temps passe vite même si le beau temps à tarder à s'installer mais ça y est les grandes vacances sont là ! Je souhaite à tous les enfants et à leurs parents mais aussi aux professeurs de passer d'excellentes vacances, de recharger leurs batteries et de revenir en pleine forme au mois de septembre prochain. Je vous souhaite à vous toutes et à vous tous, citoyennes et citoyens de la commune d'Attert de passer d'excellentes vacances.

Josy Arens, Bourgmestre



Administration communale d' Attert  
Voie de la Liberté, 107  
6717 Attert

Tél. : 063 / 24 27 70  
Fax : 063 / 24 27 71

www.attert.be  
administration@attert.be

Directeur de publication  
Le Collège Communal d'Attert

Administration et rédaction  
Commune d'Attert  
Conception et impression  
Lorgé Imprimeur

Editeur responsable - Commune Attert  
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

## Ordres du jour des points discutés en séance publique

Vendredi 26 avril 2013

- 1 - Approbation de la séance précédente.
- 2 - Sécurité et tranquillité publiques Rencontre et débat avec des agents de la police locale.
- 3 - Octroi d'une subvention à la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon.
- 4 - Octroi d'une subvention à l'Association des soins palliatifs de Lorraine.
- 5 - Octroi des subventions 2012 et 2013 aux fédérations provinciales des secrétaires communaux et des receveurs régionaux.
- 6 - Octroi d'une subvention à l'association Maires pour la Paix – Campagne Vision 2020.
- 7 - Comptes de fabriques d'églises 2012 : avis.
- 8 - Assemblée générale du Secteur Valorisation et Propreté de l'AIVE du 8 mai 2013 : approbation de l'ordre du jour.
- 9 - Présentation d'une candidature au Conseil d'Administration de la SCRL Habitations Sud Luxembourg
- 10 - Représentation communale à l'Assemblée Générale de l'ASBL Les Plus Beaux Villages de Wallonie.
- 11 - Demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle d'une employée d'administration.

Vendredi 31 mai 2013

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
- 2 - Comptes de fabriques d'église 2012 : avis.
- 3 - Approbation du compte CPAS 2012.
- 4 - Amendement de la réglementation relative aux aides financières à l'embellissement végétal des villages et hameaux de la Commune d'Attert.
- 5 - Arrêt du compte communal 2012.
- 6 - Extension de l'école de Heinstert – Approbation du projet et choix du mode de passation de marché.
- 7 - Arrêt du cahier spécial des charges et choix du mode de passation de marché pour l'achat de mobilier à destination des locaux de l'extension de l'école de Tontelange.
- 8 - Urbanisation de terrains communaux Chemin des Ecoliers à Heinstert – Avis sur le projet d'aménagement des voiries.
- 9 - Approbation d'un devis de travaux forestiers non subventionnables.
- 10 - Remplacement de la chaudière du presbytère de Tontelange – Approbation de l'attribution du marché.
- 11 - Constitution de la CCATM – Seconde phase.
- 12 - Constitution de l'ASBL Parc naturel de la Vallée de l'Attert – Désignation de membres supplémentaires.
- 13 - Octroi de la subvention communale 2013 à l'ASBL Au Pays de l'Attert.
- 14 - Remplacement d'un membre du Conseil de fabrique de l'église de Metzert : avis.
- 15 - Présentation d'une candidature communale au Conseil d'Administration de SOFILUX.
- 16 - Approbation des ordres du jour des prochaines assemblées générales de diverses intercommunales auxquelles est affiliée la Commune d'Attert.

### Metzert : 2° partie (suite du n° 29 – Mai 2012)

#### Rue Saints-Côme-et-Damien.

Ce sont les patrons de la Chapelle (église). Pour information, cet édifice est une chapelle et non une église. Le desservant de la paroisse était jadis un vicaire ou un chapelain et non un curé.

#### Dräiburegaass - Rue des Trois-Fontaines.

Partie basse du Millewee.

Y coulent encore trois des sept fontaines qui alimentaient naguère le village.

C'est dans cette rue à la sortie du village que sont installées les deux plus grandes fermes de la localité (Meer et Saur).

Curieusement, c'était dans cette partie du village, n° 248 et 250, qu'était construit le moulin local et non le long de la rue du Millewee (chemin du Moulin).

Avant 1930, ce moulin appartenait à un certain Monsieur Brosius. Il était entouré d'une douzaine d'hectares de terres et prairies. On y moulait le blé et on y fabriquait de l'huile (glands, colza, faïnes et navettes).

En 1930, Monsieur Thill, père et grand-père des propriétaires actuels, acheta cette propriété et transforma le bâtiment en logis et ferme. Il ne subsiste plus aucune trace du moulin. Nous ne possédons malheureusement à l'heure actuelle pas plus de renseignements au sujet de ce moulin.

C'est également dans cette rue qu'a été construit le lavoir du village. C'est un petit bâtiment rectangulaire comprenant encore trois bacs surélevés. C'était à cet endroit que les femmes du village venaient laver leur linge. Dommage, les bacs sont vides et à sec. Ce témoin d'un passé pas trop lointain pourrait être remis en valeur.

#### Bottergaass - Rue des Laiteries.

Vers 1900 et jusqu'au milieu du 20ème siècle, le village était desservi par deux stations d'écumage. Les fermiers y amenaient le lait, matin et soir, pour y être écrémé. La crème était enlevée par des camions qui ravitaillaient les laiteries. Le fermier retournait chez lui avec le «petit lait» qui servait comme aliment pour les jeunes veaux et les cochons.

Metzert, comme d'autres villages était desservi par deux coopératives :

- = Saint Joseph de Virton (la jaune) - Socolait.
- = Laiterie du Comice agricole d'Etalle (libérale - la bleue).

#### Neiewee - Rue Neuve.

Voie nouvelle créée pendant la deuxième moitié du 19ème siècle pour rendre plus accessible au charroi le plateau fertile du Nord, l'ancien chemin romain étant devenu trop pentu et trop encaissé.

#### Gaardegëssel - Ruelle des Jardins.

D'après certains témoignages, cette rue serait assez récente (années 30).

Avant, les habitants de la rue du Beynert y possédaient des jardins.

#### Am Bayerchen et Côte Rouge.

Curieusement cette rue appelée naguère « Am Bayerchen » porte aujourd'hui deux noms différents :

- La partie allant de la N4 jusqu'au carrefour avec le Millewee ou ancien café Klein (« Chez Séraphine ») porte le nom de «Am Bayerchen».

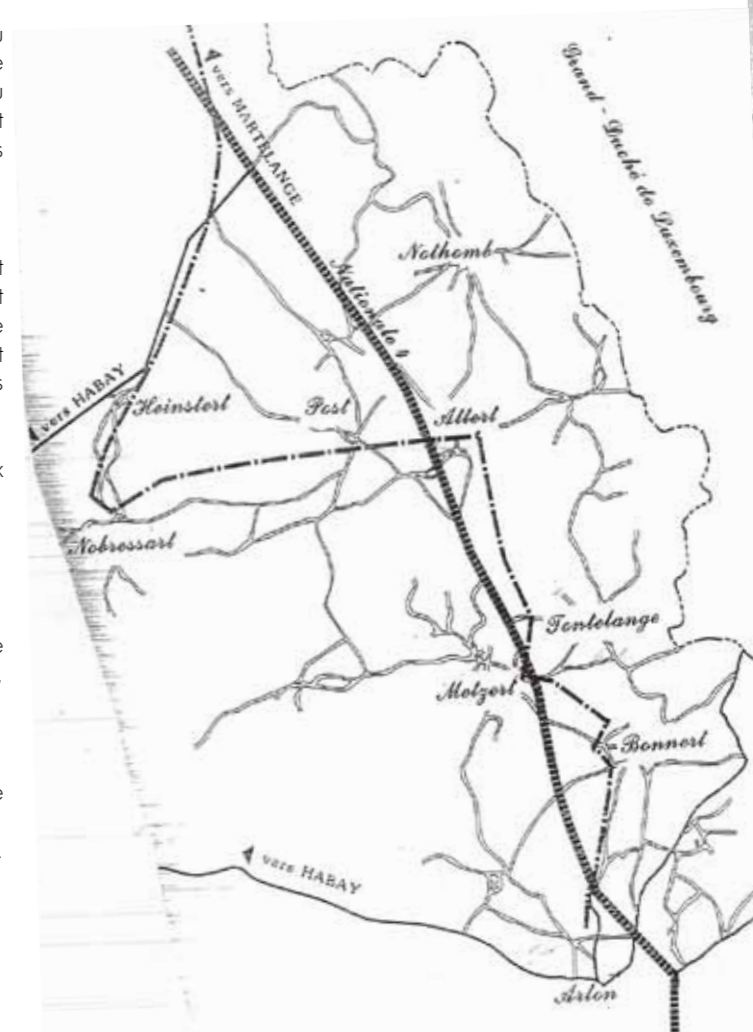
- A partir du carrefour jusque près de la ferme Cherry, cette route est simplement dénommée « Côte-Rouge ». Ce nom « Côte-Rouge » qui est un terme importé est parfois employé par les anciens par dérision pour parler de vacances de proximité. Le site des anciennes carrières a retrouvé son allure boisée et on parle déjà communément « d'ancienne Côte Rouge ». C'est au sommet de cette rue qu'a été érigé un monument en souvenir de huit patriotes assassinés par la Gestapo le 01 septembre 1944.

La dénomination « Côte Rouge » porte souvent une confusion inévitable avec « Rue de la Côte Rouge » sur le territoire du village voisin de Bonnert (commune d'Arlon).

#### Rue du Tram.

C'est un quartier récent à proximité de l'ancienne gare du vicinal ou du Tram. Au cadastre, cet endroit est repris sous le nom de « Schleid » (abrupt de côte).

Cette ligne vicinale (tram) reliant Martelange à Arlon fut inaugurée le 01 février 1910 et fut exploitée jusqu'en 1952. Les trams à vapeur furent, vers 1930, remplacés par des motrices Diesel. Le 28 avril 1952, le tram fut remplacé par un service d'autobus.



## Les beaux jours reviennent. Permettons à chacun de profiter des activités extérieures en famille.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE ADMINISTRATIVE

### Section 2 Lutte contre le bruit

#### Article 13 – Bruits d'appareils ou de véhicules

§ 1er - Toute personne s'abstiendra de procéder, sauf en cas de force majeure, sur la voie publique aux mises au point bruyantes d'engins à moteurs quelle que soit leur puissance ;

§ 2 - L'usage, à moins de cent mètres de toutes habitations, de tondeuses, scies circulaires, tronçonneuses et autres outils bruyants, actionnés par moteur, de quelque nature que ce soit : électrique, à explosion ou à combustion interne, est interdit sur tout le territoire de la Commune, tous les jours de 22h00 à 6h00 ainsi que les dimanches et jours fériés sauf de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00. Cette disposition n'est pas applicable aux engins utilisés par les agriculteurs dans l'exercice de leur profession.

§ 3 – Toute personne s'abstiendra d'installer des canons d'alarme ou des appareils à détonation, à moins de 500 mètres de toute habitation.

Entre 20 heures et 7 heures, il est interdit de faire fonctionner ces engins.

Entre 7 heures et 20 heures, les détonations doivent s'espacer de 2 en 2 minutes au moins.

Dans des circonstances particulières et dûment justifiées, une dérogation peut être accordée par le Bourgmestre. L'intensité de ces détonations perçues au niveau des immeubles occupés ne peut dépasser les limites fixées par l'article précédent, 2°.

§ 4 – Toute personne s'abstiendra de faire fonctionner tout appareil de diffusion sonore qui troublerait la quiétude des habitants, conformément aux dispositions de l'article précédent, 2°.

§ 5 - Sauf autorisation du Bourgmestre fixant les conditions et endroits, toute personne s'abstiendra de faire de l'aéromodélisme, du nautisme et de l'automobile de type modèle réduit, à moteur, radio téléguidés ou télécommandés dans les lieux publics. En tout état de cause, les appareils doivent être munis d'un silencieux limitant le niveau de bruit au seuil maximal imposé par les dispositions légales et réglementaires aux fabricants ou aux importateurs.

§ 6 - Sans préjudice des dispositions prévues par les lois et décrets en matière de lutte contre le bruit, l'intensité des ondes sonores audibles sur la voie publique ne peut, lorsqu'elles sont produites à partir d'un véhicule, dépasser et donc ainsi amplifier le niveau sonore du bruit ambiant de la voie publique existant en l'absence desdites ondes. Sont ici visées, notamment, les émissions sonores provenant de systèmes d'amplification montés à bord de véhicules.

§ 7 - Les pétarades de véhicules à moteurs sont interdites de même que les accélérations excessives non justifiées par une conduite normale.

### CHAPITRE SIXIEME Dispositions relatives à la prévention des incendies et calamités

#### Article 126 – Opérations de combustion

§1er. La destruction par combustion en plein air de tous déchets est interdite, à l'exclusion des déchets végétaux provenant :

- de l'entretien des jardins ;
- de déboisement ou défrichage de terrains ;
- d'activités agricoles.

§2. Les feux allumés en plein air doivent être situés à plus de 100 mètres des habitations, édifices, forêts, bruyères, bois, vergers, plantations, haies, meules, tas de grain, paille, foin, fourrage ou tout autre dépôt de matériaux inflammables ou combustibles.

§3. Les feux sont interdits pendant la nuit.

Pendant la durée d'ignition, les feux doivent faire l'objet d'une surveillance constante par une personne majeure.

§4. L'importance des feux doit être maintenue à un niveau tel qu'ils puissent être maîtrisés par ceux qui les ont allumés.

§5. Par temps de grand vent, supérieur à 50 km/heure, les feux sont interdits.

## Dispositions en matière de circulation des véhicules à moteur en forêt.

D'une manière générale, le Décret du 15/07/2008 relatif au Code forestier précise que **l'accès des véhicules à moteur dans les bois et forêts** ( en général, donc tant les bois particuliers que les publics) et sur les voies ouvertes à la circulation du public qui les traversent **est interdit en dehors des routes.**

Par route, il faut entendre une voie ouverte à la circulation du public, à revêtement hydrocarboné, bétonnée ou pavée, dont l'assiette est aménagée pour la circulation des véhicules en général.

Cette disposition ne s'applique notamment pas aux propriétaires, à ses ayants droit, aux gestionnaires et aux fonctionnaires de police.

Toute circulation de loisir ou même de transit en véhicule à moteur (y compris quads et motos) est donc strictement interdite sur les chemins forestiers et évidemment hors voies et chemins.

Les amendes prévues vont de 40 à 1000 euros et même de 400 à 5000 pour ceux qui contreviendraient en qualité d'organisateur.

bpost



### Normes boîtes aux lettres

Le secteur postal est en pleine évolution et sa réglementation est de plus en plus standardisée au niveau international. La législation belge a, par conséquent, été adaptée conformément à la nouvelle norme européenne concernant les boîtes aux lettres particulières. Nous tenons à vous rappeler ces changements qui sont entrés en vigueur le 1er janvier 2008, conformément à l'arrêté ministériel portant réglementation des boîtes aux lettres particulières, paru au moniteur belge le 1er juin 2007.

**1. L'ouverture de la boîte aux lettres devient un peu plus grande et peut être placée plus haut ou plus près du sol :**

- la nouvelle ouverture minimale est de 23 cm sur 3 cm, mais les boîtes aux lettres existantes avec une ouverture de 22 cm restent réglementaires, à condition que la boîte aux lettres ait été installée avant le 1er janvier 2008.
- le bord inférieur de l'ouverture doit être situé à une hauteur minimale de 70 cm et le bord supérieur de l'ouverture à une hauteur maximale de 170 cm.
- Dans certains cas, le placement de l'ouverture peut être étendu entre 40 cm minimum et 180 cm maximum. Ces cas peuvent par exemple être illustrés par des ouvertures de boîtes aux lettres dans les

façades d'un immeuble existant en service avant le 1er janvier 2008 ou des batteries de boîtes aux lettres comptant au minimum quatre boîtes.

**2. Une nouvelle disposition a en outre été introduite pour le placement du numéro de la maison :**

Au cas où le numéro de maison n'est pas lisible de l'endroit où se trouve la boîte aux lettres, le numéro de la maison doit être indiqué de manière clairement lisible sur ou à proximité de la boîte aux lettres.

**3. Les boîtes aux lettres doivent être placées à la limite de la voirie publique (sauf pour les personnes à mobilité réduite ou souffrant d'un déficit visuel reconnu)**

Les immeubles à appartements de plus de 4 boîtes ne sont pas concernés.

Pour tout renseignement complémentaire  
[www.ibpt.be](http://www.ibpt.be)



## RECRUTEMENT

Afin de pouvoir répondre à toutes les demandes d'intervention, nous recherchons de nouveaux volontaires bénévoles.

Si vous avez quelques heures à consacrer à notre action, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Nous recherchons plus particulièrement :

- Des chauffeurs VSL,
- Des personnes souhaitant s'investir dans le projet Hestia (Visites de personnes isolées),
- Des personnes souhaitant venir renforcer le service «Meubles» (Fourniture de mobilier aux familles défavorisées),
- Des personnes souhaitant s'investir dans le service «Visites en maison de repos»,
- Des personnes souhaitant assurer des cours de benjamin-secouriste,
- Toute personne souhaitant soutenir nos projets Croix-Rouge.

Des formations sont prévues pour l'encadrement des nouveaux volontaires.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter:

Notre secrétaire,  
**Michèle Montigny**

Tél.: 063 / 23 37 81  
michele.montigny@skynet.be

Le président

**Jean-Marie Meyer**

Tél.: 0475 / 810 836  
jean-marie.meyer@attert.be

## DES NOUVELLES DE NOTRE MAISON CROIX-ROUGE ATTERT-MARTELANGE-FAUVILLERS



### Nos prochaines manifestations

- > Les rencontres «Tous en piste» continuent à se dérouler à Attert les 3èmes jeudi du mois.
- > Le traditionnel goûter Croix-Rouge aura lieu le dimanche 8 septembre.
- > La prochaine collecte de sang aura lieu à Attert les 23 et 24 septembre prochain.

### Cours de secourisme

La Maison Croix-Rouge Attert-Martelange-Fauvillers organisera une formation en secourisme en octobre prochain. Un cours de secourisme, c'est l'occasion d'approfondir les connaissances acquises au cours de BEPS et approcher des contextes d'accidents, de malaises plus particuliers. La formation se clôturera par un examen théorique et un examen pratique.

- > Cours de 24 heures (18h de cours + 6h de révision et examen)
- > Avoir 15 ans minimum
- > 12 participants maximum par cours
- > Posséder un BEPS de 5 ans maximum
- > Coût : 50€
- > Dates : 3, 7, 10, 14, 17, 21 et 24 octobre 2013 de 19 à 22h
- > Salle du « Relais Postal » (bâtiment communal) à Attert

### 3 MINUTES POUR SAUVER UNE VIE

Si vous souhaitez apprendre les premiers gestes qui sauvent mais que vous manquez de temps, la formation « 3 minutes pour sauver une vie » est faite pour vous ! En 3 heures, vous apprendrez à approcher un adulte inconscient et à le réanimer (réanimation adulte et utilisation du défibrillateur externe automatique (DEA)).

- > Avoir 15 ans minimum
- > 6 participants maximum par cours (3 au minimum)
- > 15 euros par personne
- > Avoir 15 ans minimum
- > Salle du « Relais Postal » (bâtiment communal) à Attert
- > Dates : 15 juillet, 12 août ou 4 novembre 2013 de 19 à 22h

Renseignements et inscription  
**Elisabeth Tonglet 0497/60 13 36 ou elisabethtonglet@hotmail.com**

## SENIORS



### Le CPAS, la Croix Rouge et la commune au service des aînés.

#### 1. Les services du CPAS :

- Les repas à domicile : livraison de repas chauds (potage, plat principal, dessert) à votre domicile du lundi au vendredi (possibilité de repas supplémentaire pour le samedi) au prix de 6,50 euros.
- Le service dépannage : petits travaux de peinture/tapisserie, nettoyage des parterres, tonte de la pelouse, bêchage du jardin au prix de 5 euros/heure.
- Le service « Eco-mobile » : ramassage gratuit des déchets destinés au parc à conteneurs ; les déchets doivent être triés au préalable. Ramassage 2x/mois (le 1er et le 3ème mercredi) sur simple demande. Service réservé uniquement aux personnes à mobilité réduite, âgées, isolées...
- Les aides administratives : une guidance budgétaire, mesures à prendre pour les économies d'énergie et autres démarches.
- Samaritel : un service de télé-vigilance à domicile fonctionnant 24h/24h et qui s'adresse uniquement aux personnes âgées, handicapées et/ou malades. Abonnement au prix de 20 euros /mois.
- Le service d'aide familiale : via convention avec la Province
- Le service d'assistance aux personnes âgées-projet Hestia : via collaboration avec la Croix Rouge.

Les bureaux du CPAS sont ouverts du lundi au vendredi de 8h à 17h sauf mercredi de 8h à 16h. Tél. : 063 22 54 18.

#### 2. Les services de la Croix Rouge

- « Tous en piste » : goûter avec activités diverses : jeux de cartes, scrabble, peinture, gymnastique douce, musique) ; possibilité de véhiculer les personnes qui le désirent. 1x/mois.
- Bibliothèque à domicile pour celles et ceux qui le souhaitent
- Le service « Hestia » : visite au domicile des personnes demandeuses de rencontres et de contacts. Tous les 15 jours
- Services de la Maison de repos : contes, chants, massages.
- Transport des personnes à mobilité réduite
- Prêt de matériel sanitaire

Pour les services, vous pouvez contacter la responsable, Madame Guylaine Lamury au 063 22 20 43.

#### 3. Initiatives communales

- Groupe de recherche historique locale. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Monsieur Roger Wilverts au 063 21 83 79.
- Groupe Jardins partagés « Aux Champs mêlés » à Post. Contact à l'administration communale auprès de Monsieur Paul Marchal 063 24 27 72.
- L'heure du conte pour le service de garderie extra-scolaire. Contact au 063 24 27 72

## ADOS WELCOME 2013

Pour les ados terminant la 1ère année de secondaires inférieures et âgés de maximum 15 ans, à la salle du relais postal à Attert (109, Voie de la Liberté).



Ouverture de la plaine : du lundi 05/08/2013 au vendredi 09/08/2013.

## Horaire

Accueil de 08h00 à 09h00 (début des activités)

Départ à 16h30

## Prix

60€ tout compris - par participant pour la semaine

## Animations

Sport, musique, multi-ateliers créations, théâtre, journée découverte, jeux divers, circuit aventure, rencontres citoyennes, un BBQ,...

Nombre de places limité à 15 participants

Un(e) coordinateur(trice), un(e) chef de plaine ainsi que des animateurs brevetés pour la plupart, encadreront les ados.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus au CPAS d'ATTERT Voie de la Liberté, 109 à 6717 ATTERT Tél: 063/22 54 18

## SPORT



## JE COURS POUR MA FORME



Malgré une météo maussade, près d'une cinquantaine de personnes se sont inscrites à la session printanière de « Je Cours pour ma Forme » d'Attert. Ce programme de remise en forme organisé conjointement par « La Détente de Nothomb » et la Commune d'Attert connaît un succès grandissant. Deux groupes coachés par Vincent Goffard et Benoît Grégoire (tous deux professeurs d'éducation physique) se sont constitués. Le groupe de niveau 1 s'est fixé comme objectif de courir en continu durant 5 kilomètres en s'entraînant sur un circuit dans les bois d'Attert. Le groupe de niveau 2 s'entraîne chaque semaine à différents endroits dans les bois de notre verte vallée pour arriver à une distance de 10 km de course.

Les 12 séances hebdomadaires se sont clôturées le 12 juin dernier. Félicitations à ces courageux coureurs qui ont obtenu leur brevet et qui améliorent leur condition physique et leur santé par la pratique du jogging !

Une nouvelle session automnale de 8 séances débutera fin août.

Informations : moris.carine@skynet.be ou vincegof@gmail.com

## PLAN MAYA: AU JARDIN AUSSI



Depuis 2011 la commune d'Attert est une commune Maya. Dans ce cadre et en collaboration avec le Parc Naturel de la Vallée de l'Attert un verger hautes-tiges Maya a été planté à Post. Il comporte 28 pommiers et 22 pruniers. Des aménagements de prairies fleuries sont également en cours dans les villages. Le printemps humide et froid est venu jouer les trouble-fêtes pour la mise en place des semis comme vous avez sans doute pu le constater également dans vos jardins.

Ces conditions météo ne sont pas favorables non plus aux abeilles qui ne sortent que lorsque la température est supérieure à 10°C !

L'abeille domestique qui nous fournit le miel est la plus connue des abeilles mais savez-vous qu'il existe plusieurs centaines d'espèces d'abeilles sauvages en Belgique ? Avec les autres insectes pollinisateurs (papillons, bourdons, syrphes, ...) elles jouent un rôle primordial pour notre environnement et notre agriculture. Or ce rôle est aujourd'hui compromis car la moitié des espèces sauvages ont disparu ou sont en forte régression sans compter la forte diminution des colonies d'abeilles domestiques. L'urbanisation et l'agriculture intensive restreignent les milieux de vie sauvage de grande diversité.

Dans le Parc Naturel nous avons la chance de bénéficier d'une nature encore riche et diversifiée mais soyons vigilants, l'urbanisation augmente aussi et c'est pourquoi nos jardins doivent rester des endroits « nature admise ». Un gazon tondu à ras entouré d'une haie de thuyas est un désert biologique ! Le maître mot pour une nature foisonnante et vivante est : diversité !

La Wallonie donne à présent l'opportunité aux particuliers d'agir en faveur des insectes pollinisateurs dans leur propre jardin grâce à un Plan Maya pour particuliers. Le label « Jardin Maya » est accessible à tous, aux férus de jardinage comme aux novices.

Le jardinier « Maya » s'engagera, par le biais d'une charte à respecter deux choses toutes simples :

- ne plus utiliser de pesticides au jardin
- semer 10 m2 de pré fleuri

Les renseignements sont disponibles sur le site: <http://biodiversite.wallonie.be>



Pour venir en aide aux pollinisateurs il faut leur fournir un abri et de quoi manger tout au long de la saison !

Vous pouvez planter ou conserver des fleurs qui peuvent fournir de la nourriture aux abeilles tout au long de l'année du printemps à l'automne. Prévoyez donc des floraisons précoces et tardives. Les saules sont les premiers à pourvoir aux besoins des pollinisateurs à la sortie de l'hiver. Suivent les aubépines, les cornouillers, le sureau puis le tilleul en été et le lierre en automne. De plus les tiges de sureau ou des ronces sont creuses et servent également d'abris.

Attention aux mélanges exotiques et horticoles de fleurs, ces fleurs sont attractives visuellement mais renferment peu ou pas de nectar, c'est donc une perte d'énergie pour les insectes de les visiter ! Préférez les fleurs indigènes, la variété ne manque pas ! Le Bleuet des champs, la Bourrache, la Campanule centaurée, la Vipérine, l'Origan, la Marguerite des prés... Une prairie fleurie ou un carré fleuri de plantes mellifères bien choisies attire quantité de butineurs.

La Chicorée sauvage ou la Tansie vulgaire fleurissent jusqu'en octobre et l'achillée millefeuille jusqu'en novembre. Les fleurs des ombellifères (la carotte, l'angélique, le fenouil, la panais, ...) sont très décoratives et attirent un grand nombre d'insectes. De plus elles sont très importantes pour la nidification et l'hivernage de nombreuses espèces grâce à leur tige creuse qui une fois sèche abrite beaucoup de petits insectes.

Comme vous le voyez un jardin aménagé de façon naturelle est une vraie mine d'or pour les insectes butineurs et la vie sauvage en général.



## POINT DE VUE SUR LES TRAVAUX DANS NOTRE COMMUNE



### Distribution d'eau

Le nouveau réservoir d'eau, ainsi que la nouvelle jonction Schockville-Heinstert sont opérationnels depuis le 25 mai.

Ces nouvelles infrastructures nous permettent d'avoir une réserve plus importante et garantissent une pression suffisante et constante sur les points hauts d'Heinstert.



DISTRIBUTION D'EAU

### Ecoles

#### Tontelange

Les travaux d'agrandissement de l'école de Tontelange ont pris un peu de retard suite au mauvais temps persistant.

Cependant, les nouveaux locaux seront opérationnels pour la rentrée de septembre.



#### Heinstert

Le cahier des charges a été adopté par le conseil communal le vendredi 31 mai.

Les travaux sont mis en adjudication. L'ouverture des soumissions est prévue pour début juillet. Les travaux pourraient encore débuter cette année.



ÉCOLE DE TONTELANGE

### Voiries

#### Entretien extraordinaire des voiries.

Ceux-ci viennent de reprendre et concernent les villages de Tontelange, Attert, Post, Tattert, La Corne-Palette, ainsi que divers endroits de la commune.



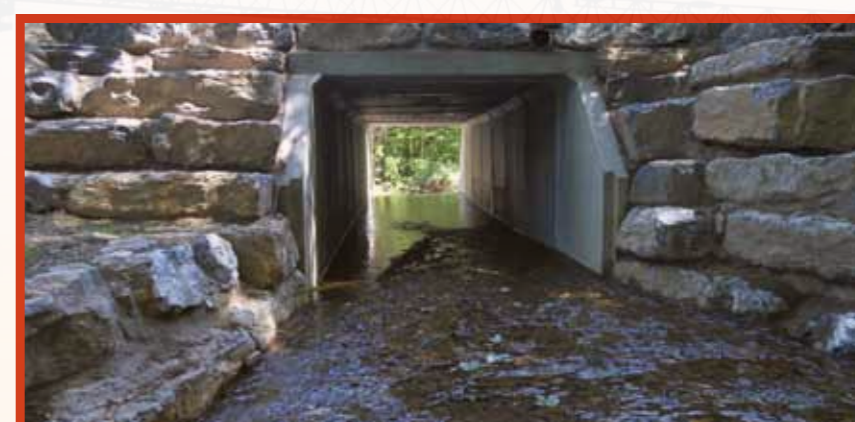
RUE DU FOURNEAU

#### Rénovation de la rue du Fourneau à Post

Les travaux de réfection de cette voirie (écoulement des eaux, égouttage) se terminent.

#### Rénovation de la rue du Brûlis à Tontelange

Les travaux viennent d'être mis en adjudication. Ceux-ci pourraient débuter après les congés.



#### Réalisation de trottoirs le long de la route de Habay à Heinstert.

Nous venons d'obtenir l'accord ministériel pour la réalisation de ces travaux.

Ceux-ci sont mis en adjudication.



PONT ENTRE RODENHOFF ET PARETTE

#### Réfection du pont entre Rodenhoff et Parette

Les travaux viennent de se terminer. La route est ouverte à la circulation.

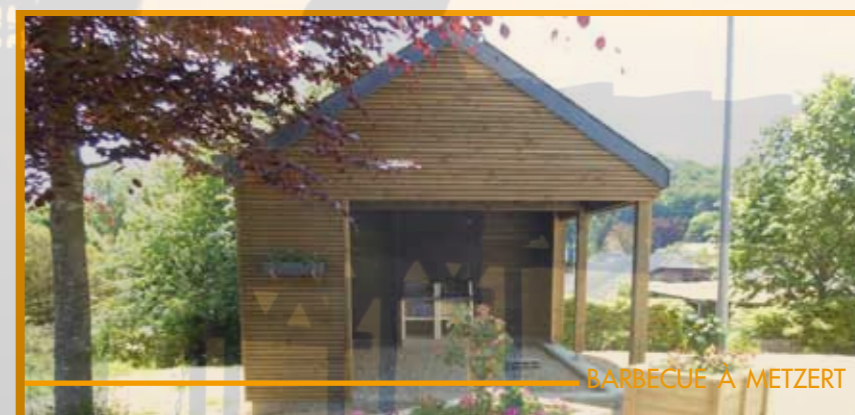
#### Voie de la Liberté à Attert

Les travaux vont débuter fin juin.

#### Voiries forestières

Plusieurs voiries forestières ont été rénovées sur Post et Heinstert.

#### Construction d'un barbecue à Metzert



BARBECUÉ A METZERT



## NOUVELLES DE L'ASBL PARC NATUREL DE LA VALLÉE DE L'ATPERT

### JOURNÉES DU PATRIMOINE 2013



#### L'époque carolingienne dans le Pays d'Arion: le Burgknapp, une étonnante fortification du Haut Moyen-âge

Bien caché au milieu des bois, le Burgknapp apparaît comme une enceinte circulaire érigée à la pointe d'un promontoire. Le centre de cette fortification, d'un diamètre d'une trentaine de mètres, était protégé par un fossé circulaire et un rempart. Déjà en 1910, des fouilles archéologiques menées par les Musées royaux d'Art et d'Histoire, ont remis ce site en lumière. D'autres fouilles, effectuées plus tard, ont permis de retrouver quelques pièces de monnaie, des morceaux de céramique, des fragments d'harnachement... Ces différents éléments seront exceptionnellement exposés à Heinstert à l'occasion des Journées du Patrimoine.

Les samedi 7 et dimanche 8 septembre, exposition sur l'histoire du Burgknapp, salle « Le Tilleul », de 10h à 12h et de 14h à 18h. Entrée libre.

Des visites guidées du Burgknapp sont prévues à 10h, 14h et 16h au départ de la salle. Les visiteurs devront, comme jadis, prendre d'assaut l'éperon rocheux pour découvrir ce rare site historique !

Une organisation du Parc naturel en collaboration avec le cercle historique « Heinstede, son histoire » et le Musée archéologique d'Autelbas.

Contact : 063 22 78 55

### PÉNÉTRÉZ DANS LE MONDE NOCTURNE DES CHAUVES-SOURIS!



À la nuit tombée, lorsque les nuées d'insectes s'emparent des lisières et des plans d'eau, un formidable animal fait régner sa loi dans le monde aérien. Unique mammifère à posséder des ailes, la chauve-souris est le fruit d'une étonnante évolution. Véritable acrobate aérien du crépuscule, ces animaux ne se déplacent pourtant qu'à l'oreille utilisant depuis des millénaires des technologies que l'homme ne comprend que depuis quelques années.

Partir à la découverte de ces petits mammifères volants ne laisse personne indifférent. Entendre leurs sonars grâce au détecteur d'ultrasons, et pouvoir observer leur vol furtif à la lueur de torches longue portée, reste une expérience unique.

Cette année, les relations entre les chauves-souris et le monde agricole seront au centre des préoccupations. Le milieu agricole, avec ses haies vives, ses vieilles granges et ses prés fleuris, leur offre un territoire de choix.

Le Parc Naturel de la vallée de l'Attert vous donne rendez-vous le samedi 31 août à Attert !

#### De 14h30'-16h30'

Salle du Relais Postal (bâtiment communal)  
Activités pour les enfants de 6 à 12 ans (conte, jeux, bricolage).  
Inscription au Parc naturel  
Tél. : 063/ 22 78 55.

#### A 20h

Salle Robert Schuman (bâtiment communal)  
Exposé et projection d'un film sur le thème de l'année. Puis promenade-découverte à la rencontre des chauves-souris dans le village.  
Activités gratuites pour petits et grands !

### L'ENVOL DES ACTIVITÉS «NATURE» !



Les activités « Nature » du centre de visite « Voyage au cœur de l'Attert » prendront de la hauteur en automne. En effet, les participants partiront à la découverte du monde des oiseaux. Quelles sont les principales espèces présentes dans le parc naturel ? Où vont les oiseaux qui migrent ? Comment aider ceux qui restent ? Et tant d'autres questions auxquelles, ensemble, ils tâcheront de répondre. Des membres de l'atelier ornitho-Nature du Val d'Attert viendront partager leurs expériences.

Ces animations sont destinées aux enfants de 8 à 12 ans. Elles se dérouleront les mercredis après-midi de 14h à 16h30' en la salle du « relais postal » (Maison communale à Attert) et à l'extérieur.

Dates : les 18 et 25 septembre, 2,9 et 16 octobre 2013.  
Prix : 25euros / cycle de 5 séances

Inscription : pour le 12 septembre au plus tard, par simple appel téléphonique ou par mail : elisabeth.tonglet@attert.be

Toutes les informations pratiques ainsi que le détail des activités seront transmises une fois l'inscription et le paiement effectués. Ces animations bénéficient du soutien de la Région wallonne.

Contact : 063 22 78 55

### INFORMATIONS

#### Formation Eco-guide Energie

Une formation sur les économies d'énergie aura lieu au mois de septembre et vous permettra de les mettre en œuvre chez vous mais aussi d'informer des gestes et comportements qui permettent d'utiliser l'énergie de manière la plus efficace tout en faisant des économies et en préservant notre environnement. La formation sera donnée en 8 cours théorique et pratique de 3 heures chacun, de 18h00 à 21h00 tous les lundis, à partir du 16 septembre 2013.

#### Le championnat des énergies



L'année passée la commune d'Attert s'était inscrite au Championnat des énergies renouvelables, grâce à vos votes et au travail effectué depuis de nombreuses années par l'Asbl « Au Pays de l'Attert » la commune d'Attert a pu se glisser sur la troisième marche du podium. Elle a été également élue capital belge de la biomasse et de la chaleur verte.

Cette année encore, la commune d'Attert s'est inscrite à ce concours et a de nouveau besoin de vous pour remporter ce titre. N'hésitez pas et votez en ligne dès à présent pour votre commune (<http://championnat-er.be/commune/6717>)

#### Site internet et facebook

Pour plus d'informations concernant le projet et les différentes animations et formations vous pouvez dès à présent nous rejoindre sur notre page facebook:



[www.facebook.com/vallenergie](http://www.facebook.com/vallenergie)  
ou consulter notre nouveau site internet:  
[www.vallenergie.eu](http://www.vallenergie.eu)

#### À venir

##### Chantier participatif

Chantier enduit à l'argile et à la chaux le vendredi 28 juin de 13h00 à 17h00 et le samedi 29 juin de 8h00 à 12h00 à Redange (asbl EnergieAtelier - grand rue 33)

##### Stage

Stage Energie pour les enfants de 10 à 12 ans du 8 au 12 juillet 2013

##### Promenade Vélo

Promenade Découverte autour des anciens et nouveaux sites énergétiques. Le 29 septembre 2013.

Pour tout renseignement complémentaire n'hésitez pas à nous contacter au 063/227855 ou par email [benedicte.grodent@attert.be](mailto:benedicte.grodent@attert.be)



# 8.10.2013 COTHURNE

# MACHIAVEL

## CONCERT ACOUSTIQUE



Machiavel est l'un des plus grands groupes rock belges. Il doit son succès à une musique originale, la fusion entre rock et mélodies, un contraste maîtrisé entre douceur et puissance.

Ce groupe créé en 1975 par Roland De Greef (bassiste) et Marc Ysaye (batteur) est toujours sur scène avec Hervé Borbé (claviers), le charismatique Mario Guccio (chant) et le dernier arrivé, Christophe Pons (guitare).

C'est en septembre 2011 que sort leur onzième album intitulé « Eleven ».

Par amour pour la scène et voulant rester proche du public, Machiavel revient pour un concert intimiste et acoustique. Les titres extraits de leur répertoire ont été réarrangés, certains de façon bien différente.

En première partie ce 8 novembre nous accueillerons Dominik Arthur qui proposera un cover acoustique de groupes tels que Ben Harper, John Lennon, Paul Weller...



Dominique Arthur

Les places assises sont en prévente au prix de 30 euros :

- > Park Music à Arlon
- > Boucherie Thill à Attert
- > Librairie du Pall Center

Début des concerts à 20h00

Renseignements au  
063232651 ou 0477040543

## ACTIVITÉS AU TERRAIN DU R.S.C.TONTEANGE

Challenge du souvenir  
Lorent GIRS  
Le samedi 17 août 2013  
à partir de 14h30  
au RSC Tontelange

Stage de foot du RSC  
Tontelange dans ses  
installations  
du 5 au 9 août 2013  
pour enfants de 5 à 13 ans

Barbecue du RSC Tontelange  
Le 15 août 2013 dans les  
installations du club à 12h

Contacts

Stillen J.-M.: 063 21 84 39  
Henaux C.: 063 21 67 47  
Kayser J.: 063 21 70 37  
Schmit R.: 0497 61 78 74

Renseignement:  
SCHMIT Roland  
0497617874

## SPORT

### CLUB DE TENNIS DE TABLE DU VAL D'ATTERT À L'AUBE DE NOTRE 4<sup>ÈME</sup> SAISON



#### Stages d'été

L'action « Été sport » ayant été confirmée pour 2013, nous organisons dans nos locaux des stages durant la deuxième quinzaine d'août. Les détails sont disponibles sur notre site et sur notre page Facebook.

#### Nous rejoindre ? Nous aider ?

« Ouvert à tous ! » C'est sur cette base que le club se construit depuis sa création.

Notre objectif, c'est d'être le plus proche possible de vos attentes, dans notre sport au premier chef, bien sûr, mais aussi dans la vie de notre communauté. Tous les coups de main, toutes les suggestions sont les bienvenus. N'hésitez pas à nous contacter... sans aucun engagement.

#### Bilan sportif

L'objectif majeur fixé en début de saison 2012-2013 de maintenir toutes les équipes à leur niveau est dépassé grâce à la montée de nos « D ».

Nos « A » et nos « B » restent également concernés par d'éventuelles places de montants supplémentaires qui se libèreraient suite à des désistements dans d'autres clubs.

La saison prochaine, nous maintiendrons (au minimum) les 6 équipes alignées cette année ainsi que nos vétérans.

#### Prochaines activités

- Reprise des entraînements prévue **début Août** dans nos locaux rafraichis.
- Le CTT sera votre hôte pour la marche du syndicat d'initiative à Thiaumont le **jeudi 22 août 2013**.
- Avec d'autres groupements de la vallée, nous serons présents le dimanche **29 septembre** dans le cadre des activités organisées dans le cadre du Week-end des paysages.
- Le 3<sup>ème</sup> tournoi transfrontalier, avec nos amis des clubs grands-ducaux voisins, se déroulera le **samedi 26 octobre**, à Beckerich.

#### Hors compétitions

Nos nouvelles activités (groupe «Loisirs» et groupe «pré-initiation»), ayant trouvé leur public, se poursuivront l'année prochaine.

Nous profitons de l'entre-saison pour rafraichir, avec l'aide de la commune, nos locaux à Nothomb.

C'est en tant qu'ASBL que le CTT Val d'Attert devrait poursuivre son évolution.

Pour toute information  
CTT Val d'Attert,  
rue de l'Institut Molitor, 42  
6717 Attert  
0499 / 25 24 36  
cttattert@gmail.com  
www.cttattert.be

Pour les infos de dernière minute,  
consultez la page Facebook  
Club de Tennis de Table du Val d'Attert



## GROUPE ANIMATION LOTTERT ASBL

### Président

Josy Mertz ☎063.21.81.32  
Chemin de l'Etang, 456  
B-6717 Lottert  
[joseph.mertz@edpnet.be](mailto:joseph.mertz@edpnet.be)  
<http://www.gallottert.be>

### Secrétaire

André Mathay ☎063.22.20.44  
Chemin de l'Etang, 480  
B-6717 Lottert  
[secretariat.gal@skynet.be](mailto:secretariat.gal@skynet.be)  
<http://cielles.skyrock.com>



### « L'héritage de Charlemagne », pièce de théâtre de rue : ce dimanche 25 août à Marville

La pièce de théâtre de rue de cette année s'appelle « L'héritage de Charlemagne ». Elle représente une synthèse des cours de théâtre. Des enfants, en passant par les ados et le cours des adultes, La coordinatrice, Christine parvient à réunir tous ses élèves pour cette pièce. Une symbiose est difficile car chaque cours a son autonomie, son rythme. Mais chaque année, c'est une réussite. Cette année ce sont près de 28 acteurs qui affrontent les feux de la scène. L'atelier de théâtre du GAL se veut être un espace de découverte où chacun apprend à oser s'exprimer. C'est donc un espace de création, d'échange et de partage. La formation s'adresse à toutes personnes souhaitant s'amuser sur scène et au sein d'un groupe de sympathiques galois. Avis aux amateurs car les cours reprendront en septembre 2013. Mais à présent, place sur scène, ce dimanche 2 juin à Clairefontaine et 25 août à Marville (France).

Pour voir les photos de nos comédiennes et comédiens lors des séances 2010 et 2011 :  
[www.festival-marville.fr](http://www.festival-marville.fr)  
ou sur le site <http://cielles.skyrock.com>

### Tous les dimanches matins : « le galop du dimanche matin » ou le coaching « Nordic Walking »

Tableau visionnel des galops :

Date	Lieu	Organisateur
30 juin 2013	Lischert	ADEPS
7 juillet 2013	Longvilly ou Lottert	IVV ou GAL
13/14 juillet	Transardennaise	Nordic Walking
21 juillet 2013	Herbeumont	+fête médiévale
28 juillet 2013	Rulles (Orsinfang)	ADEPS
Août	Notre Dame des Lumières	

Rendez-vous à 9 heures au Weierpark.  
Renseignements au secrétariat : [secretariat.gal@skynet.be](mailto:secretariat.gal@skynet.be)  
pour la suite du programme.

### Samedi 20 et dimanche 21 juillet : Fête médiévale de la Hure d'Argent à Herbeumont

Nos membres vous invitent à les suivre vers Herbeumont, ce week-end au château médiéval d'Herbeumont pour les démonstrations de la Hure d'Argent. Le galop du dimanche matin s'effectuera aussi à Herbeumont.

### Stages de théâtre durant les vacances d'été à la chapelle de Lottert

Des stages de théâtre sont prévus à Lottert durant les grandes vacances :

- Du 8 au 12 juillet, de 9 à 17 heures pour les adolescents de 13 à 18 ans.
- Du 05 au 09 août, de 13h30 à 18 heures pour les enfants de 8 à 13 ans.

Le déroulement : à partir de textes choisis et d'improvisations, création d'un spectacle, participation aux décors et à la mise en scène. Apprentissage du « langage théâtral », par la mise en jeu du corps, de la gestuelle, de la voix et du regard, au travers d'exercices aussi variés qu'amusants.

Pour tous renseignements : Christine Flore 0498/561 268  
ou [flore.christine134@gmail.com](mailto:flore.christine134@gmail.com)

### « Kiïrmes am Duerf », ces 30, 31 août et 01 septembre

Le programme sera festif et commémoratif cette année. Le GAL y fêtera les dix ans du Salon des Artistes et les trente ans d'animation de la chapelle.

### Reprise des cours de théâtre en septembre 2013.

### Le Salon des Artistes fête ses dix ans d'aquarelles avec Anne-Marie Lepage

L'aquarelle, bien plus qu'un art mineur.

Jean-Pierre Pirson avec tout le talent oratoire qu'on lui connaît a présenté les artistes et les œuvres de la première cuvée de 2003. 2003 ... 2013 et l'aventure continue. Et pour 2014, les artistes annoncent la confection d'un calendrier qui présentera quelques œuvres sélectionnées.

En septembre, dans le cadre de l'opération «WE des paysages», le Salon des Artistes ouvrira la chapelle pour proposer une animation en accueillant le public à Lottert, sur le lieu de création.

Info chez Brigitte Mathay-Pallage:  
063.22.20.44  
ou sur le blog [cielles](http://cielles.skyrock.com/)  
<http://cielles.skyrock.com/>

## CHORALE A TRAVERS CHANTS



### Trois petites notes de musique ...

**Si,**

chanter est dans vos projets, alors, quel que soit votre âge.

**Re,**

joignez un groupe vocal de la vallée de l'Attert !

**La,**

porte est grande ouverte pour vous recevoir et venir essayer.

### Tous les rendez-vous «chantants» ont lieu à Thiaumont, à la Marronnelle, en face de l'église.

### Le chœur des « SITELLES » accueille vos enfants

- de 5 à 7ans le vendredi de 16.00 à 17.00 (à partir de la garderie de l'école si souhaité)
- de 8 à 12 ans le vendredi de 17.15 à 18.15 (à partir de la garderie de l'école si souhaité)

Eveil musical avec du rythme, des gestes, des chants et des petits concerts...

### « LADOREMI » regroupe des ados, des jeunes de 12 à 25 ans ... pour chanter des vibrants GOSPELS principalement.

Les répétitions ont lieu le samedi de 10.00 à 11.30

### Les adultes, avec priorité aux messieurs, peuvent rejoindre les choristes

### « A TRAVERS CHANTS ».

Au menu, des pièces musicales tirées de répertoires éclectiques et souvent chantées « a Capella », le lundi de 20.00 à 22.00.

Des rencontres qui enchantent !  
...même si vous ne savez pas lire une partition musicale.

Ce n'est pas tant le chant qui est sacré,  
c'est le lien qu'il crée entre les êtres.

### Infos et inscrip. auprès de

Jacqueline Lepère,  
Lottert, 063.216775 / 0496.801144 [jacq.lepere@yahoo.fr](mailto:jacq.lepere@yahoo.fr)

Nicole Goedert,  
Thiaumont, 063.226286 [antoinegoedert@skynet.be](mailto:antoinegoedert@skynet.be)

Visitez le site  
[www.choraleatc.be](http://www.choraleatc.be)

**Envie de réduire  
votre facture  
énergétique ?**

**Un prêt à 0 %  
pour des travaux  
d'économie d'énergie**

## LE FRCE

### FONDS DE RÉDUCTION DU COÛT GLOBAL DE L'ÉNERGIE

Dans le contexte de la lutte contre les changements climatiques (nécessité de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>) et sur base du constat de la diminution actuelle et à venir du pouvoir d'achat d'une large frange de la population, liée notamment à l'augmentation des prix des énergies fossiles (diminution des ressources et enjeux géopolitiques), il est urgent d'agir et de donner la possibilité à chacun, à son niveau, de diminuer ses consommations.

#### Deux possibilités sont proposées aux particuliers aujourd'hui :

- agir sur leurs comportements (sans investissement financier, économies potentielles de 10 à 30%). Cela nécessite d'adopter de nouvelles pratiques à conserver dans le temps. A ce sujet il peut être utile de consulter sur le site de la Région Wallonne la brochure : « 101 idées fûtées pour faire des économies d'énergie chez soi » (site : energie.wallonie.be)
- investir des sommes non négligeables dans des travaux tels que: isolation toiture, des murs, des sols, changement de châssis, de chaudière, panneaux solaires thermiques,... (économies potentielles de quelques 10 % à plus de 50%). Cependant, cette dernière solution est liée étroitement à la capacité financière des ménages. Bien entendu, les primes et autres avantages sont des incitants positifs. Il n'en reste pas moins qu'il est toujours nécessaire d'avancer l'argent ou de rembourser des prêts à taux peu encourageants s'ils ont été contractés auprès d'institutions bancaires.

**Le FRCE a donc vu le jour pour permettre effectivement à tout citoyen d'accéder à un prêt à concurrence de minimum 1.250€ à un maximum 10.000€ et à un taux d'intérêt de 0%.**

**Ce prêt de 10.000€ maximum, remboursable en 5 ans maximum, s'adresse à tout citoyen, sans limite de revenus, dont l'habitation est située sur le territoire d'une commune de la Province qui a adhéré à ce projet (à savoir toutes les communes de la Province à l'exception de la commune de Martelange).**

#### Pour quels types de travaux ?

- Isolation de toitures, de murs, de sols, de plafonds de caves, de planchers de greniers
- Installation de châssis et vitrages basse émissivité
- Installation de systèmes de chauffage (chaudières haut rendement, condensation, pellets,...)
- Amélioration de systèmes de chauffages (vannes thermostatiques, régulation,...)
- Installation de panneaux solaires thermiques pour l'eau sanitaire
- Poêle à biomasse
- Pompe à chaleur
- Etc.

Un dispositif particulier de gestion des dossiers de prêt est réservé aux personnes à faibles revenus. Dans ce cas, une étude technique et financière gratuite est organisée par l'organisme prêteur.

Dans ce cadre, une équipe de professionnels prend en charge ce suivi financier et technique des demandes et collabore étroitement avec votre CPAS.



**FRCE Luxembourg**

Square Albert 1er, 1 à 6700 Arlon

Tél : 063/212.662 Fax : 063/212.799

E-Mail : frce@province.luxembourg.be

## MAISONS DU DIABÈTE

PARCE QUE BIEN VIVRE AVEC SON  
DIABÈTE, CELA S'APPREND ...

Les 7 Maisons du Diabète en Province du Luxembourg:

- > FAYS-LES-VENEURS
- > LEGLISE
- > BASTOGNE
- > MARCHE
- > BARVAUX
- > ATHUS
- > VIRTON

proposent une approche pluridisciplinaire du diabète grâce à la présence hebdomadaire d'une infirmière en diabétologie et d'une diététicienne.

En étroite collaboration et en complémentarité avec le médecin généraliste et le diabétologue, les Maisons du Diabète offrent un service personnalisé de qualité et de proximité aux patients diabétiques.

Il s'agit d'aider les personnes diabétiques dans l'acceptation et la prise en charge de leur diabète, de les accompagner dans leur vie quotidienne, dans leur intégration sociale ainsi que dans la recherche de ce qui est nécessaire à leur traitement et leur bien-être.

Pour plus d'infos ou prendre RDV  
Secrétariat des Maisons du Diabète  
084/41.10.00 (tous les jours de 9h à 13h)



www.diabete-luxembourg.be  
maisons.diabete@hotmail.com

*Je mange équilibré,  
toute la journée...*



## L'ASBL Bénoo

vous invite à sa marche annuelle suivie d'un repas (potage, pain, saucisse)  
le dimanche 6 octobre 2013 à Post.

Rassemblement à 9h30 devant la maison du village.  
(Plus ou moins 8kms sur chemins carrossables )

Paf : 10euros.

Possibilité de prendre simplement un verre au prix de 2 euros.

Plus d'infos sur notre projet ?


Visitez notre site : [www.benoo.org](http://www.benoo.org) également sur Facebook.




Le Syndicat d'Initiative du Val d'Attert vous invite à la

### 4ème EDITION DES MARCHES DE GROUPE EN SOIREE


Chaque jeudi au départ de différents villages de la Vallée, sur une distance de ± 8km (durée: environ 2 heures)


 Rassemblement à 19H15 au lieu de rendez-vous  
Départ de la marche à 19H30


 3€ donnant droit à une consommation au retour  
Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans


 [jules.colbion@skynet.be](mailto:jules.colbion@skynet.be)  
063/23 62 88  
[www.attert.be](http://www.attert.be)

4 juillet  **Metzert** (école)  
Accueil: Association de parents

11 juillet  **Heinstert** (église)  
Accueil: Le Tilleul


18 juillet  **Tontelange** (église)  
Accueil: Culture et Loisirs



25 juillet  **Attert** (maison communale)  
Accueil: Attert en Fleurs

1<sup>er</sup> août  **Lischert** (maison de village)  
Accueil: Animation Lischertoise

8 août  **Post** (local des scouts)  
Accueil: Unité guides X Val d'Attert

15 août  **Grendel** centre  
Groupe des jeunes

22 août  **Thiaumont** ( salle l'Aurore )  
Accueil: Tennis de table

29 août  **Nothomb** (église)  
Accueil: Associations de village  
Rassemblement à 17H15  
Départ de la marche à 17H30  
La marche sera suivie d'un **barbecue** (sur réservation) 

## L'école d'Heinstert



L'école fondamentale de Heinstert fera l'objet de travaux très importants en deux phases.

Une première phase comprendra la construction d'une extension à l'arrière de l'actuel bâtiment et sera réalisée sur fonds propres. L'aménagement d'un réfectoire et de sanitaires dans le bâtiment existant fera l'objet d'une deuxième phase.

Au total, nous disposerons de dix classes plus différents locaux techniques indispensables au bon fonctionnement de l'école.

Les travaux de la deuxième phase seront réalisés sur base de subsides accordés par la Fédération Wallonie-Bruxelles-Infrastructure.

L'école restera en fonction durant la durée des travaux:

- utilisation de l'école actuelle lors de la construction de l'extension,
- utilisation de l'extension après achèvement et déménagement lors de la réalisation des travaux de transformation du bâtiment existant.

L'estimation du coût des travaux des deux phases s'élève à près de deux millions d'euros tva.



## ADMINISTRATION COMMUNALE

Voie de la Liberté, 107 • 6717 ATTERT  
Tél.: 063/24 27 70 • Fax: 063/24 27 71  
administration@attert.be • www.attert.be

### Bureaux accessibles

Lundi de 8h30 à 11h45  
Mardi de 8h30 à 11h45  
Mercredi de 8h30 à 11h45 – 13h30 à 16h30  
Jeudi de 8h30 à 11h45  
Vendredi de 8h30 à 11h45 – 13h30 à 16h30

## C.P.A.S. – Centre Public d'Action Sociale

Voie de la Liberté, 107 • 6717 ATTERT  
Tél : 063/22.54.18 • Fax : 063/22.39.10  
cpas@attert.be

### Bureaux accessibles

Du lundi au vendredi de  
9h00 à 11h30 – 13h30 à 16h30  
**Permanence sociale**  
Mardi de 9h00 à 11h30 – 13h30 à 15h30  
Jeudi de 9h00 à 11h30 – 13h30 à 15h30

## A.L.E. – Agence Locale pour l'Emploi

### T.S.A. – Titres Services Attertasbl

Voie de la Liberté, 107 • 6717 ATTERT  
Tél : 063/24.27.87 • Gsm : 0474/732137  
Fax : 063/24.27.71 • ale@attert.be

### Bureaux accessibles

Du lundi au vendredi : 9h30 à 12h00  
Ou sur Rendez vous

## PARC À CONTENEURS

Route Attert-Schadeck • 6717 ATTERT  
Tél : 063/23.62.45

**Horaires d'ouverture été (du 01/05 au 31/10)**  
du lundi au vendredi de 13h00 à 19h00  
samedi de 9h00 à 18h00

**Horaires d'ouverture hiver ( du 01/11 au 30/04)**  
du lundi au vendredi de 12h00 à 18h00  
samedi de 9h00 à 18h00

## BUREAU DE LA POSTE

Voie de la Liberté, 105 • 6717 Attert  
Tél. : 063 60 16 39  
Bureau accessible du lundi au vendredi de 14h30 à 17h45

## LA CHEMISIÈRE DE LA VALLÉE CENTRE DE REPASSAGE – ATELIER COUTURE RETOUCHES GÉRÉE PAR LE CPAS D'ATTERT

### Horaires d'ouverture

Lundi de 7h15 à 12h15  
Mardi de 8h15 à 12h15  
Mercredi de 13h00 à 20h00  
Vendredi de 13h00 à 19h00  
Samedi de 9h00 à 12h00

Chemin des Ecoliers, 205 • 6717 HEINSTERT  
Tél : 063/41.12.88 • Fax : 063/22.39.10  
cpas@attert.be

**NEW : VENTE DE SACS POUBELLE**

## ENSEIGNEMENT COMMUNAL

**Heinstert – Thiaumont - Nobressart**  
Mme BAUDOIN Sylvie  
193, Chemin des Ecoliers à Heinstert  
Tél : 063/22.12.03

**Metzert – Tontelange**  
Mme MARECHAL Christine  
25, Millewee à Metzert  
Tél : 063/21.66.74

**Nothomb – Attert**  
M. FONCK Jean-François  
69, Rue Nicolas Roeltgen à Nothomb  
Tél : 063/21.66.16

## PARC NATUREL DE LA VALLÉE DE L'ATTERT AU PAYS DE L'ATTERT ASBL

Voie de la Liberté, 107 • 6717 ATTERT  
Tél : 063/22.78.55 • Fax : 063/22.16.98  
asbl.apda@attert.be

**Bureaux accessibles**  
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h30  
le vendredi de 8h30 à 12h30 - 13h30 à 15h30

## POLICE COMMUNALE

Voie de la Liberté, 107 • 6717 ATTERT  
Tél : 063/44.01.90 • Fax : 063/21.77.89  
e-mail : zp5297.attert@skynet.be

### Bureaux accessibles

Lundi de 8h00 à 12h00  
Mardi de 8h00 à 12h00  
Mercredi de 8h00 à 12h00 – 13h00 à 17h00  
Jeudi de 8h00 à 12h00  
Vendredi de 8h00 à 12h00 – 13h00 à 17h00

